



Gaillac le 20 Août 2008

Aux membres du Comité Syndical

Madame, Monsieur,

Je vous propose de nous réunir en Comité Syndical, le :

Vendredi 5 Septembre 2008 - de 14h30 à 16h30

**Dans les locaux de la Communauté de Communes Tarn et Dadou
Le Nay - Técou**

L'ordre du jour sera donc consacré aux questions suivantes :

1. Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical

2. Nouveau programme Leader (FEADER axe 4)

La candidature du GAL Ouest tarnais (Pays Gaillacois et Pays de Cocagne) au nouveau programme Leader 2008-2013 a été retenue. Une convention sera élaborée d'ici la fin 2008 entre le GAL et l'autorité de gestion, cette dernière fixera le montant de l'enveloppe financière attribuée, ainsi que les types de projets et critères de sélection précis. Le programme pourra ainsi être mis en œuvre fin 2008.

Il convient de charger le Président d'élaborer et signer cette convention, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre du programme. Il convient également de désigner les 12 élus du SMIX membres du futur comité de programmation Leader et de valider la composition de ce comité (composé de 6 élus pour chaque Pays + 6 membres du Conseil de Développement pour chaque Pays + le même nombre de suppléants).

3. Tourisme

- Itinéraire culturel européen du vin : les équipements de lecture de paysage seront installés prochainement sur les étapes de l'itinéraire. Il est proposé de passer avec notre prestataire MIT CONSEIL un avenant au marché d'un montant d'environ 15 000 € pour l'installation de ces équipements.
- Point sur les autres dossiers en cours

4. SCoT

- Présentation de Delphine VIALAN, chargé de mission aménagement
- compte-rendu de la commission du 4.09.08 : information sur la procédure en cours de préparation de l'approbation du SCoT

5. Convention territoriale 2008-2013 (ex contrat de Pays)

En cours d'élaboration, elle comprend un diagnostic du Pays (mis à jour par rapport au contrat de Pays), les enjeux prioritaires pour 2008-2013, la stratégie de développement du territoire et les fiches mesures (qui indiquent les types d'actions éligibles). La convention territoriale sera validée en CTP (Comité Territorial de Pilotage) avec la Région, le Département et l'Etat début Octobre. Il convient avant de la valider en comité syndical. Pour ce faire, vous trouverez ci-joint les fiches mesures proposées¹ et en cours d'examen par les services de l'Etat, de la Région et du Département sur lesquelles vous voudrez bien nous faire part de vos remarques avant ou lors du comité syndical.

¹ Le projet de convention territoriale complet est à votre disposition dans chaque communauté de communes ou au pays sur demande.

6. Demandes de subvention pour l'ingénierie 2008 du Pays auprès de la Région et du Département.

7. Culture : compte-rendu de la commission du 21 juin dernier

8. Schéma des équipements sportifs : rendu du schéma et poursuite de l'étude

9. Personnel du SMIX :

- Régime indemnitaire du personnel

- Avancements de grade de Mathieu Bonnes et Sabine Giordmaïna : il convient de fixer le ratio salariés promus/salariés promouvables du SMIX afin de permettre à ces 2 salariés de passer du grade d'adjoint administratif territorial de 2nde classe à adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

10. Fixation des indemnités de fonction du Président du SMIX et du vice-président délégué au SCoT, conformément aux articles L5211-12, R5212-1 du CGCT.

11. Modification du nombre de membres du Bureau du SMIX : cette modification engendre une modification des statuts du SMIX. Il convient d'approuver les statuts ainsi modifiés.

12. Schéma économique du Pays : il convient de réactualiser ce schéma.

13. Questions diverses :

13a : Commission d'appel d'offre du SMIX : Suite à une erreur dans la composition de la CAO du SMIX, il convient de redélibérer pour nommer un membre titulaire et un membre suppléant supplémentaire et nommer le suppléant du président de la CAO.

13b : Réalisation d'un journal de Pays.

13c : Avis du Pays sur l'intérêt territorial de la création d'un emploi d'animateur et chargé de communication par l'association AGACI : l'association AGACI dépose une demande d'aide financière à la Région pour la création d'un emploi au sein de l'association. L'avis du Pays est nécessaire pour l'instruction de cette demande.

13d : Nomination d'un représentant du Pays à l'association Mipydel (Association des Pays de Midi-Pyrénées).

14. Autres questions diverses

En comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Paul SALVADOR

P.J. : Un pouvoir

Syndicat Mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou

Abbaye St Michel – 81 600 GAILLAC

Tél. : 05 63 40 37 67 – Fax : 05 63 40 38 44 - Courriel : info@pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr

Site Internet : <http://www.pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr>